

ETAIENT CONVOQUES :

Voir liste ci-joint

PRESENTS :

Voir liste de présence ci-joint

Assistaient également à cette réunion :

- Jean MAURY – vice-président service DECHETS
- Stéphane PENDARIES – DGS de la communauté de Communes
- Nicolas ZOCCHETTO – Directeur service DECHETS

Ordre du jour :

1. Résultat/bilan Budget (exercice) 2020
 - a. Compte Administratif 2020
 - b. Budget Fonctionnement 2021
 - c. Budget d'Investissement 2021
2. Contexte / Prévisions budgétaires 2021 à 2024
3. Perspectives budgétaires 2021 à 2024
4. Redevance Spéciale 2021 à 2024
5. Questions Diverses

Préambule

Monsieur Jean Maury s'est présenté en tant que Maire de la Commune de Ria-Sirach et Vice-Président de la Commission Gestion et Valorisations des Déchets de la Communauté de Communes Conflent Canigó.

Il a remercié la présence des élus au sein de cette assemblée, tout en soulignant bien l'importance de cette compétence et de ses commissions par rapport à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes.

Il a ensuite remercié l'engagement et l'implication des agents du service qui s'efforçaient à préserver la qualité de ces services publics (en collecte ou en déchetterie) malgré un contexte et une période sanitaire compliqués.

Le vice-président a tenu à souligner l'importance d'une bonne gestion du service afin de pouvoir palier aux hausses croissantes et annualisées de la tarification du Sydetom66 sur le traitement des ordures ménagères incinérées ou du tout-venant enfouis.

Afin d'éclaircir ce contexte économique compliqué provenant principalement de la hausse du coût du traitement des déchets par le Sydetom66, Jean Maury a énoncé les causes principales de cette inflation, à savoir :

- Majoration de 10% des bases de la taxe foncière de l'Unité de Traitement de Valorisation Énergétique (UTVE de Calce) 2021 ;

- Majoration de la Taxe générale sur les Activités Polluantes (TGAP) (impact significatif à partir de 2021) afin d'inciter les producteurs de déchets à organiser des filières de recyclages à circuit court (si possible) ;
- Une part importante de refus de Tri dans les Emballages ménagers Recyclables (TRI = JAUNE) qui génère un surcôt exponentielle lié au traitement cde ce déchets – taux de refus départemental : 28.35% en 2020 (7 312 tonnes en refus réel sur 25 788 tonnes traitées hors détournement) ;
- Supporter les Amortissements des projets porteurs du Syndicat – notamment la réalisation du Réseau Chaleur (qui consiste à transformer les rejets de chaleur en énergie pour alimenter des structures industrielles/hospitalières...basées sur l'Agglomération de Perpignan) ;
- Un surcoût de charge de fonctionnement (en prestataire de services – transport des déchets) lié aux effets collatéraux de la Tempête « GLORIA » avec la fermeture de la RN116.

Il a été rappelé que le budget du service est un budget annexe indépendant du budget principal lui permettant d'avoir une gestion autonome. Celui-ci est bien-sûr financé majoritairement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale (taxe appliquée aux gros producteurs du territoire).

Jean Maury a rappelé que l'objectif principal étant de minimiser les inflations directes sur le budget du service avec une augmentation maîtrisée de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) entre 2021 à 2024.

Un enjeu majeur énoncé par le Vice-président, celui de conserver un service de qualité, tout en étant à l'écoute pour accompagner et trouver des solutions sur les activités de la compétence à l'échelle du territoire.

1/2/3/4 - Contenu de la commission déchets – support Power.Point

5- Questions diverses :

Il a été demandé s'il existait d'autres filières de recyclage pour le bois en Déchetterie pour trouver des pistes d'économie ?

Nous avons rappelé la distinction entre le déchet Bois A et le B.

Le bois A, une fois collecté, trié, broyé, affiné et transformé en plaquettes, est utilisé comme combustible dans l'industrie pour le chauffage domestique ou urbain.

Le bois se substitue aux énergies fossiles et contribue à la lutte contre le réchauffement climatique. (Exemple : Emballages non peints et non traités : palettes bois, caisses bois, cagettes, bois de calage non traités et Panneaux de bois non-mélangés, non traités, sans souillures ou Autres non traités : tourets ...) ;

Le bois B, une fois contrôlé est trié, broyé et affiné ; le broyat de bois est valorisé comme matière première pour la fabrication de panneaux de particules, notamment utilisés pour l'ameublement et la construction en Europe.

(Exemple : Panneaux, Bois de démolition exempt de gravats ou les Résidus de l'exploitation forestière, souches, grumes...) ;

A savoir que depuis 2016, nous avons implanté en déchetterie le flux de déchets **ECO Mobilier** qui permet de détourner tous les déchets issus de la filière de l'ameublement et intégralement financée par l'éco participation des produits manufacturés.

Cela représente une solution de recyclage et une réelle économie sur le Service Déchetterie.
(Sur la Déchetterie de Prades – mise en place de la benne courant 2016 / sur la Déchetterie de Vernet les bains – mise en place de la benne courant 2017 / sur la déchetterie de Vinça – prévision de mise en place fin 2021) ;

Avec une quantité de déchets ECO Mobilier collectés en 2019 : 410 tonnes

Enfin, A ce jour, il n'y a pas de filière de récupération de bois A installée sur les déchetteries, puisque les coûts de gestion (location benne/transport) de ce flux sont trop importants par rapport aux recettes pourvues) ;

Nous avons été sollicités pour savoir qui décidait des augmentations des tarifs des déchets principaux (ordures ménagères résiduels et tout venant) ?

Il faut rappeler que le Sydetom66 est le syndicat départemental des déchets. Celui-ci a pour objectif principal de proposer des solutions de traitements de déchets à l'ensemble des territoires (EPCI/collectivités...). Il en détient les compétences juridiques depuis sa création.

Son engagement sur l'ensemble des territoires permet de réduire les coûts et de proposer une tarification unique liée à l'ensemble des volumes produits du département/ par type de déchets.

Nous avons été questionnés si nous constatons une baisse des volumes de tout venant ou de bois B en déchetterie depuis l'ouverture de la Recyclerie du Conflent situé en amont de l'accès de la déchetterie de Prades ?

La recyclerie du Conflent a ouvert ses locaux aux publics le 02 décembre 2020. Pour cela, elle avait collecté 22 tonnes environ de déchets. Celle-ci adhère également aux mêmes filières d'ECO organismes qu'une déchetterie (Eco mobilier/Eco DEEE) et à ce jour, nous n'avons constaté aucun impact réel de baisse de déchets.

Par contre, nous nous félicitons de l'aboutissement et le démarrage de ce projet commun (Sydetom66/ADEME/REGION/CCConflentCanigó/AICO) puisqu'il s'inscrit réellement dans notre démarche de réemploi des déchets propre au plan local de prévention déchets du territoire.

Il a été demandé si la tarification du sydetom66 qui croit jusqu'en 2026 va se stabiliser, et si le Syndicat prévoit de trouver des solutions d'économie à long terme afin de diminuer ses impacts financiers lourds aux collectivités ?

Le Sydetom66 a déjà été présenté, il est à la base de nombreuses études sur les prévisions en termes de règles de collecte et de traitement pour répondre aux demandes législatives – notamment à la loi de la Transition Energétique datant de 2015 jusqu'en 2035.

La bonne collaboration avec les territoires permettra d'essayer de préparer les nouveaux défis de demain.

Également, La tarification proposée en 2021 (184€/tonne) est l'une des plus basse pour le traitement des ordures ménagères en France grâce aux outils créés comme le centre de tri/le réseau chaleur qui permettent de limiter les inflations sur les activités polluantes.

Il est primordial que le coût du service propre à notre territoire soit rationalisé au plus juste pour montrer toute la transparence et notre engagement aux usagers lorsque l'on demande une hausse de la TEOM.

Nous avons été sollicités sur la difficulté d'expliquer aux administrés que « plus on trie et plus on paye ».

Le vice-président a souligné l'importance de continuer cet élan et ce changement des habitudes puisqu'il nous permettra de vraiment limiter les hausses des coûts de traitement.

A nous de s'inciter sur des gisements de déchets significatifs, comme le biodéchets à détourner des ordures ménagères ou à diminuer les refus de tri en sensibilisant les usagers aux bons gestes.

Pour rappeler que grâce au tri de leur déchets, les administrés vont permettre de limiter les hausses de tarification (TEOM) par contre si le tri n'avait pas été mis en place et si celui-ci n'était pas aussi performant, la tarification serait bien plus élevée que celle actuelle.

La Communauté de Communes se doit de continuer ces actions de prévention, de sensibilisation envers nos usagers à long terme propre à tous les éléments énoncés auparavant.

En complément, Stéphane Pendaries (DGS) a souligné l'importance de cette filière – la compétence DECHETS – en rappelant que celle-ci coûterait toujours plus cher propre à la notion primordiale de respect de l'environnement.

Et donc, qu'il est très important que nous proposons des solutions de détournement/ou de tri propres au flux le plus onéreux – les ordures ménagères – avec le tri des biodéchets / et des solutions de compostage partagés/collectifs.

Il a été demandé sur le projet de mis en place de contrôle d'accès sur les déchetteries était en cours/ ou bien déjà réalisé ?

Nous avons déjà étudié certaines possibilités sur nos déchetteries pour la mise en place d'un tel système.

Il suffira suivant le retour des élus de choisir le matériel qui proposera les meilleures réponses à nos besoins et éviter certaines dérives.

Enfin, il conviendra de réaliser un règlement de déchetteries pour la réussite de ce projet.

Etant un sujet important, un travail collectif devra être mené.

Le service déchets et le Sydetom66 restent joignables et à votre écoute pour toute demande d'information et de formation (réunion publique) suivant les thèmes de réduction de déchets/ gestes de tri/compostage/ éco exemplarité...etc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à PRADES, le 01 avril 2021.

Le Vice-Président,

J. MAURY.